



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 2017-26

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le 17 juillet 2017, le conseil de ville de Val-d'Or a adopté le règlement 2017-26, amendant le règlement d'emprunt 2017-17 décrétant une dépense de 1 112 800 \$ et un emprunt de 1 112 800 \$ afin de retirer les travaux de peinture aux châteaux d'eau de Val-d'Or et Sullivan et autoriser que la somme de 155 000 \$ initialement prévue à cette fin soit affectée à des travaux de réfection de toiture à l'aréna Kiwanis.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 14 septembre 2017.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe, à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ À VAL-D'OR, le 27 septembre 2017.


M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière